

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
27 novembre 2024, 16 h 30
Salle 1609
Pavillon Palasis-Prince

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Bergeron, Cathia	Houde, Jean	
Bergeron, Dean	Labelle, Bernard	
Boctor, Fayez Fouad	Lacroix, René	
Bourque, Vickie	Laflamme, Anne-Marie	
Brouillet, Eugénie	Lavallée, Diane	
Carbonneau, Carole	Lavallée, Guy	(départ à 18 h)
Choquette, Claude	Martin, Sabrina	
Dallaire, Michel	Morency, Bernard	
D'Amours, Sophie	Morin, Paule-Anne	
Darveau, André	Ouellet, Michel	
Émond, Louis	Ouellet, Richard	
Fournier, Anthony	Pérusse, Louis	
Garon, Caroline	Richer, Monique	(départ à 18 h 40)
Gélineau, François	Vaillancourt, Laurence	
Hébert, Marie-Josée		

Personne absente :

Lamontagne, Marie

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 27 novembre 2024 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-170

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2024.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président remercie Keven Imbeault pour sa contribution à titre de membre étudiant du Conseil en 2023-2024. Il cède la parole à la rectrice qui le remercie également pour son apport et salue son engagement étudiant dans diverses associations étudiantes. Il commente à son tour son expérience au sein du Conseil.

Avant de céder de nouveau la parole à la rectrice, le président fait part du dévoilement du Rapport à la communauté 2023-2024 qui s'est tenu le mardi 26 novembre au pavillon Alphonse-Desjardins où 300 personnes s'étaient inscrites. Ce fut l'occasion pour les vice-rectorats, la rectrice et la secrétaire générale d'exprimer leurs priorités et répondre par la suite aux questions. Ensuite, il fait part également du point de vue des présidentes et présidents des conseils d'administration de huit universités québécoises, dont l'Université Laval, sur le Projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers.

La rectrice donne les informations suivantes :

Rapport à la communauté 2023-2024 : La rectrice remercie le président pour sa présentation annuelle des dossiers du Conseil d'administration lors du Rapport à la communauté dont c'est l'occasion de célébrer les réalisations de la communauté. La présentation des différentes réalisations de cette année était intégrée au plan institutionnel à travers ses six chantiers. Les questions des membres de la communauté ont porté sur : 1) le conflit israélo-palestinien; 2) les fonds de placement de l'Université Laval en Israël; 3) le plan directeur du projet d'éco-quartier universitaire; et 4) les états financiers. Elle invite les membres du Conseil à visiter le site Web.

Projet de loi n° 74 : C'est un enjeu majeur pour l'Université Laval. Cette année, la diminution du taux de nouvelles inscriptions des personnes de l'international se chiffre à 22 %. Une telle diminution l'an prochain et les quelques années à venir aurait un impact désastreux sur nos efforts de recherche, entre autres.

Les questions des membres portent sur : 1) le lien du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) avec le Projet de loi n° 74 pour les représentations universitaires auprès des personnes étudiantes de l'international; et 2) des éléments de solution proposés sur le Projet de loi n° 74 provenant des universités québécoises.

3.1 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2024-441)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.2 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2024-442)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2024

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-171

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2024.

5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 (DA-2024-443)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-172

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2024-443.

6. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) : déclaration de la masse salariale assurable pour 2025, choix de la limite d'assurance par réclamation et mandat du signataire

- **Adoption** (DA-2024-444)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-173

De fixer le choix de la limite par réclamation à cinq (5) fois le maximum annuel assurable (MAA);

De mandater André Darveau, vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, pour signer, au nom de l'Université Laval, tous les documents pertinents à cet effet; et

De désigner la directrice de la Direction santé et mieux-être au travail (DSMET), Sindy St-Hilaire, comme signataire des dossiers de gestion des réclamations pour accident de travail et pour maladie professionnelle auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

7. Rapport annuel 2023-2024 du Bureau du respect de la personne de l'Université Laval (DA-2024-445)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-174

De recevoir le rapport annuel 2023-2024 du Bureau du respect de la personne de l'Université Laval, tel qu'il figure au document DA-2024-445.

8. Modification au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) – Projet d'amendement n°38

- **Recommandations du Comité exécutif** (DA-2024-446)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-175

Considérant les recommandations du Comité exécutif,

D'adopter le projet d'amendement n°38 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL), tel qu'il figure au document DA-2024-446; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer pour et au nom de l'Université, l'amendement n°38 au Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) ainsi que tout autre document nécessaire pour y donner suite.

9. Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité – Désignation de la personne responsable pour l'Université Laval (DA-2024-447)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-176

De désigner Julie Bilodeau, directrice du Bureau du respect de la personne, en tant que responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics; et

D'abroger la Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'Université Laval en ce sens.

10. Composition du Comité des ressources immobilières et informationnelles

- **Modification** (DA-2024-448)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-177

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration,

De modifier la composition du Comité des ressources immobilières et informationnelles en remplaçant « deux (2) membres » pour « au moins deux (2) membres » parmi les membres externes du Conseil d'administration, telle qu'elle figure au document DA-2024-448.

11. Composition du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

- **Modification** (DA-2024-449)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-178

D'autoriser la composition suivante du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design :

- Le doyen ou la doyenne également secrétaire, qui préside;

- Les cinq (5) directeurs ou directrices représentant l'École d'art, l'École de design, l'École d'architecture, l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD) et le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD);
- Sept (7) professeures ou professeurs dont un seul représentant l'ÉSAD;
- Deux (2) chargés ou chargées de cours;
- Deux (2) représentants ou représentantes du personnel administratif; et
- Sept (7) étudiantes ou étudiants dont trois (3) du 1^{er} cycle et quatre (4) des 2^e et 3^e cycles.

12. Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) - Rapport d'activités 2023-2024 (DA-2024-450)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-179

De recevoir le rapport d'activités 2023-2024 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL), tel qu'il figure au document DA-2024-450.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Démissions et nominations

13. Faculté de pharmacie

- Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures (DA-2024-451)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-180

De recevoir la démission de Frédéric Picard à titre de vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de la Faculté de pharmacie, démission prenant effet le 12 janvier 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-181

De nommer Olivier Barbier vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de la Faculté de pharmacie, pour la période du 12 janvier 2025 au 11 janvier 2027.

14. Comités du Conseil d'administration

14.1 Comité de gouvernance et d'éthique : présidente et membre (DA-2024-452)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-182

De recevoir la démission de Marie Lamontagne à titre de présidente et membre du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration de l'Université Laval, démission prenant effet le 27 novembre 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-183

De nommer Diane Lavallée présidente et membre du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2026.

14.2 Comité des ressources humaines : membre (DA-2024-453)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-184

De recevoir la démission de Guy Lavallée à titre de membre du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de l'Université Laval, démission prenant effet le 27 novembre 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-185

De nommer Marie Lamontagne membre du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2026.

Nominations

15. Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique

15.1 Département des sciences du bois et de la forêt : directeur (DA-2024-454)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-186

De nommer Jean-Michel Beaudoin directeur du Département des sciences du bois et de la forêt de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, pour la période du 28 novembre 2024 au 31 octobre 2028.

16. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

16.1 Département de phytologie : directeur (DA-2024-455)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-187

De nommer de nouveau Richard Bélanger directeur du Département de phytologie de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

17. Faculté des sciences de l'éducation

17.1 Département des fondements et pratiques en éducation : directrice (DA-2024-456)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-188

De nommer Nathalie Parent directrice du Département des fondements et pratiques en éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2028.

18. Faculté de médecine

18.1 Département d'obstétrique, de gynécologie et de reproduction : directrice (DA-2024-457)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-189

De nommer Madeleine Lemyre directrice du Département d'obstétrique, de gynécologie et de reproduction de la Faculté de médecine, pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2028.

19. Faculté des lettres et des sciences humaines

- Secrétaire de Faculté (DA-2024-458)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-190

De nommer Pascale Fleury secrétaire de la Faculté des lettres et des sciences humaines, pour la période rétroactive du 3 octobre 2024 au 2 octobre 2027.

20. Comité exécutif

- Membres (EQ-2024-459; EQ-2024-460; EQ-2024-461)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-191

De nommer Laurence Vaillancourt, membre du Conseil d'administration choisie parmi les personnes mentionnées aux paragraphes 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° de l'article 71, au Comité exécutif de l'Université Laval, pour la période du 28 novembre 2024 au 17 septembre 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-192

De nommer de nouveau Anne-Marie Laflamme membre du Comité exécutif, pour la période rétroactive du 29 septembre 2024 au 30 juin 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-193

De nommer de nouveau Louis Pérusse membre du Comité exécutif, pour la période du 23 février 2025 au 27 janvier 2026.

21. Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration

- Membre (EQ-2024-462)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-194

De nommer Bernard Labelle membre du Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration, pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2027.

22. Comités du Conseil d'administration

22.1 Comité de gouvernance et d'éthique : membres (DA-2024-463; EQ-2024-464)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-195

De nommer Vickie Bourque membre du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 28 novembre 2024 au 26 septembre 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-196

De nommer de nouveau Anne-Marie Laflamme membre du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période rétroactive du 29 septembre 2024 au 30 juin 2025.

22.2 Comité des ressources immobilières et informationnelles : membre (EQ-2024-465)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-197

De nommer Guy Lavallée membre du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2026.

22.3 Comité d'audit et de gestion intégrée des risques : membres (EQ-2024-466; EQ-2024-467)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-198

De nommer de nouveau Guy Lavallée membre du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 31 janvier 2025 au 30 janvier 2027.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-199

De nommer de nouveau Caroline Garon membre du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 28 janvier 2025 au 27 janvier 2027.

22.4 Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées : membre (DA-2024-468)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-200

De nommer Anthony Fournier membre du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 28 novembre 2024 au 26 septembre 2026.

ORDRE DU JOUR COURANT

23. Découvrir l'Université

- L'international

24. Stratégie d'internationalisation de l'Université Laval

- **Sous réserve de l'avis du Conseil universitaire** (DA-2024-469)

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable présente aux membres du Conseil « Découvrir l'international à l'Université Laval » : 1) la mise à jour : personnes étudiantes de l'international; 2) les services en appui à l'internationalisation; 3) le rayonnement international; et 4) les défis du secteur.

Par la suite, le vice-recteur complète son allocution avec la stratégie d'internationalisation en mentionnant qu'il y a eu un processus de consultation et que les vice-rectorats travaillent ensemble sur un plan d'action ambitieux sur les défis du secteur de l'internationalisation précédemment présentés. Ce plan s'inscrit dans le cadre du processus budgétaire.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le manque d'intérêt important des étudiantes et étudiants québécois envers les cycles supérieurs; 2) l'apprentissage de la langue française pour les personnes étudiantes et professeurs et professeures internationaux recruté(e)s; 3) les services d'accueil et d'intégration destinés aux personnes étudiantes de l'international; 4) la méthode d'atteindre les cibles en recherche en fonction de la Loi n° 74 et du gouvernement fédéral; 5) l'intégration des partenariats avec l'industrie mondiale dans la stratégie d'internationalisation; et 6) la présentation au gouvernement provincial des données statistiques des personnes étudiantes de l'international (premier segment de la présentation du point « Découvrir l'Université »).

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-201

Sous réserve de l'avis du Conseil universitaire,

D'approuver la Stratégie d'internationalisation de l'Université Laval, telle qu'elle figure au document DA-2024-469.

25. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 19 novembre. En plus : 1) du bilan annuel concernant la Protection des renseignements personnels; et 2) de la correction aux soldes des fonds des donateurs, en lien avec les changements apportés lors de l'intégration des activités de la Fondation dans les états financiers de l'Université Laval, les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

25.1 Gestion intégrée des risques : portrait organisationnel de risques - automne 2024 (DA-2024-470)

Le président du CAGIR est accompagné de Marie-Geneviève Latour, conseillère en gestion intégrée des risques (GIR), afin de présenter les points 25.1 et 25.2 et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Elle mentionne que le portrait organisationnel de risques est présenté environ deux fois par année et fait part des éléments clés et des changements de l'automne 2024. Parmi les changements apportés :

- 1) un nouveau risque fait son entrée dans le « Top 5 », représentant les risques qui ont un caractère plus dynamique et émergent, soit la diminution significative et soutenue de l'effectif étudiant international;
- 2) celui de l'incident de cybersécurité est scindé en deux;
- 3) la capacité non concurrentielle d'attraction et de fidélisation des meilleurs talents s'inscrit comme nouveau risque et vient remplacer celui des ressources humaines lié au manque de main-d'œuvre.

Les questions des membres portent sur : 1) le partage du portrait organisationnel de risques à l'ensemble de la communauté universitaire et aux doyens et doyennes; 2) la présentation éventuelle dans la grille d'évaluation des interrelations des risques.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-202

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le Portrait organisationnel de risques - automne 2024, tel qu'il figure au document DA-2024-470.

25.2 Politique de la gestion intégrée des risques : modifications (DA-2024-471)

La conseillère en GIR indique qu'il s'agit d'un ajustement, car au cours des trois dernières années, la structure et les processus opérationnels de la GIR ont grandement évolué. Suivant cette progression, la Politique de la gestion intégrée des risques a été revue dans son ensemble afin de mieux représenter les pratiques actuelles. Considérant l'ampleur des modifications requises, la recommandation est d'abroger l'ancienne version et d'adopter la nouvelle.

Le président du comité complète en mentionnant que la politique est un très bon document de référence en ce qui concerne les rôles et responsabilités des divers intervenants et intervenantes.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-203

Considérant les recommandations du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter la nouvelle version de la Politique de la gestion intégrée des risques, telle qu'elle figure au document DA-2024-471; et

D'abroger la résolution CA-2021-217 en ce sens.

25.3 Rapport annuel du Comité de placement et de trésorerie pour l'exercice 2023-2024 (DA-2024-472)

Le président du CAGIR est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, afin de répondre aux questions des membres pour les points 25.3 à 25.5, le cas échéant.

Il indique que le rapport annuel du Comité de placement et de trésorerie (CPT) fait le point sur les activités de financement et sur les placements de l'Université à court et long terme. Les activités de financement à court et long terme et les placements à court terme vont bien. Quelques défis se présentent au niveau du Fond des appoints de rente et de la Fiducie globale dont l'actif est investi à long terme.

La sous-performance de ces fonds est essentiellement due à la performance des investissements dans les marchés boursiers. Des suggestions seront proposées ultérieurement par le Service des finances pour améliorer la performance de ces deux fonds.

Le président du Conseil souligne l'effort et le travail du comité pour l'analyse du rapport annuel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-204

De recevoir le rapport annuel du Comité de placement et de trésorerie pour l'exercice 2023-2024, tel qu'il figure au document DA-2024-472.

25.4 Politique de placement du Fonds COTE 100 (DA-2024-473)

La directrice du Service des finances explique ce qu'est le Fonds COTE 100. Initialement libellé le Fonds 20-20-20. Ce dernier sera financé annuellement par une donation philanthropique de 25 000\$ de l'organisation COTE 100 inc. pour une durée de 20 ans et pour un montant total de 500 k\$. Ce fonds a un objectif pédagogique en plus d'un objectif philanthropique.

La donation philanthropique annuelle de 25 k\$ sera allouée comme suit :

- Une somme de 20 k\$ sera placée dans un investissement à long terme au Fonds COTE 100;
- Une somme de 5 k\$ sera remise en bourses à des étudiantes et étudiants.

Il a comme objectifs de :

- Sensibiliser les personnes étudiantes à une approche de placement à très long terme;
- Développer la patience en termes d'investissement ainsi que l'altruisme pour les générations futures.

En vertu de l'article 77.2 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A – 6 001) et du Règlement sur certains fonds des établissements universitaires (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 5), cette politique doit faire l'objet d'une adoption.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-205

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter la Politique de placement du Fonds COTE 100, telle qu'elle figure au document DA-2024-473.

25.5 Projections financières 2024-2025 sur la base des résultats au 30 septembre 2024 (DA-2024-474)

La directrice du Service des finances présente aux membres du Conseil les faits saillants des projections financières 2024-2025 du fonds de fonctionnement, sur la base des résultats au 30 septembre 2024 : 1) le sommaire des résultats projetés au 30 avril 2025; 2) les faits saillants de la projection au 30 avril 2025; 3) les choix institutionnels; et 4) l'évolution des soldes des réserves pour projets futurs.

La question d'un membre porte sur le sous-financement des universités québécoises.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-206

Considérant les recommandations du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le rapport concernant les projections financières 2024-2025 sur la base des résultats au 30 septembre 2024; et

D'adopter les transferts pour projets ciblés d'investissement apparaissant à ces projections financières, tels qu'ils figurent au document DA-2024-474.

25.6 Situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2023 et projection au 30 septembre 2024 (DA-2024-475)

Le président du comité indique qu'il s'agit de la mise à jour de la situation financière des trois régimes de retraite : celui des professeures et des professeurs et ceux des membres du personnel administratif professionnel et de soutien. Le suivi de la situation financière des régimes est la responsabilité des comités de retraite. Toutefois, puisque les décisions prises ont un impact direct sur les finances de l'Université Laval, la mise à jour des résultats est présentée au Conseil à titre informatif. Deux des trois régimes (celui des professeurs et celui du personnel professionnel) sont en très bonne situation financière. Ces deux évaluations

actuarielles ont donc été soumises à Retraite Québec. En revanche, celui du personnel de soutien présente un important déficit. Le comité de retraite a donc décidé de ne pas soumettre l'évaluation actuarielle à Retraite Québec afin d'éviter d'avoir à augmenter les cotisations requises à court terme. Cela étant dit, les cotisations devront éventuellement être augmentées afin de combler le déficit.

25.7 Mise en œuvre des mesures correctives à la suite des recommandations du Bureau de l'audit interne

L'auditrice interne s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives identifiées dans divers rapports d'audit interne.

26. Rapport du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration

Le président du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 14 novembre. Les sujets abordés lors de ces rencontres ont été les suivants :

26.1 Rapport d'impact 2023-2024 de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DA-2024-476)

Le président du comité est accompagné de Caroline Girard, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DPRD), afin de présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

À l'instar du rapport d'impact qui était réalisé par la Fondation de l'Université Laval, la DPRD poursuit cette tradition en présentant l'édition 2023-2024 qui a été dévoilé le 15 novembre dernier. Ce document permet de faire rayonner l'ampleur des initiatives philanthropiques portées par l'Université Laval au cours de la dernière année et démontrer l'engagement et le dynamisme des personnes diplômées.

Le rapport d'impact bénéficiera dans les prochaines semaines d'un plan de diffusion multiplateforme afin d'informer le grand public des retombées des projets phares de la dernière année pilotés par la DPRD. Véritable carte de visite, cet outil de reddition sera présenté et utilisé, tout au long de l'année, par ses différentes équipes, que ce soit dans un contexte de prise de contact, de fidélisation ou de sollicitation.

La cheffe de la DPRD présente les faits saillants de l'année.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-207

Considérant la recommandation du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées,

De recevoir le rapport d'impact 2023-2024 sur les activités de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, tel qu'il figure au document DA-2024-476.

26.2 Rapport annuel de la situation des fonds et chaires 2023-2024 (DA-2024-477)

Le président du comité est également accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, afin de répondre aux questions des membres, le cas échéant.

La cheffe de la DPRD rappelle que la Politique de création et d'administration des fonds issus de donations ou de partenariats et de fonds d'investissement étudiant à l'Université Laval prévoit la présentation d'un rapport annuel sur la situation des fonds au Conseil d'administration par le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'équité, la diversité et l'inclusion et de la philanthropie.

Ledit rapport de l'année 2023-2024 comprend les trois volets suivants :

- Rapport sur la création et les modifications de fonds du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024;

- Sommaire des données financières des fonds selon l'unité de rattachement (facultés, services, vice-rectorats et autres) des fonds et leur destination (FIÉ, FER, chaires, bourses et autres) au 30 avril 2024;
- Tableau sommaire des fonds au 30 avril 2024.

La question d'un membre porte sur les fonds philanthropiques et de soutien aux chaires.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-208

Considérant la recommandation du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées,

De recevoir le Rapport annuel de la situation des fonds et chaires 2023-2024, tel qu'il figure au document DA-2024-477.

26.3 Présentation de la vision pour accélérer la relation avec les diplômées et diplômés à l'Université Laval

Le grand portrait des diplômées et diplômés au 1^{er} juillet 2024 a été présenté aux membres du comité. Il est essentiel de continuer à mettre des efforts sur les stratégies et initiatives déployées en matière de relations avec les personnes diplômées. Parmi les universités de même taille que celle de l'Université Laval, l'équipe de la DPRD ne compte que 5 personnes employées pour ce volet, tandis que d'autres organisations peuvent atteindre jusqu'à 60 personnes employées.

26.4 Stratégie de sollicitation et de mobilisation relative à la Campagne communauté universitaire

Les objectifs 2025 pour la Campagne communauté universitaire est de 5 100 donateurs et donatrices pour un total en dons de 3,3 M\$. Un effort de sollicitation sera fait auprès des personnes diplômées de moins de 40 ans.

26.5 Tableau des résultats philanthropiques institutionnels

Des indicateurs clés de performance en date du 4 novembre 2024 et des méthodes pour les bonifier ont été présentés aux membres du comité. Le président du comité explique les différents graphiques.

27. Prestataire de services d'entretien sanitaire sur le campus (excluant les résidences)

- **Autorisation de lancer un appel d'offres public et de conclure un contrat** (DA-2024-478)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances mentionne que le Service des finances désire obtenir l'autorisation de lancer un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat de service qui vise les services d'entretien sanitaire des bâtiments de l'Université Laval se trouvant sur le campus, excluant les résidences. La période du contrat s'échelonne de sa date d'adjudication jusqu'au 30 avril 2030, mais la prestation des services débutera le 1^{er} mai 2025. Le contrat pour les services en entretien sanitaire est d'une valeur totale estimative de 60 M\$ (12 M\$/année).

Il y a lieu de noter que selon l'article 46 du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics, une autorisation préalable à la conclusion du contrat d'une durée supérieure à trois (3) ans est requise de la part du dirigeant d'organisme; ce rôle est ici assuré par le Conseil d'administration.

Les questions des membres portent sur : 1) l'existence antérieure d'un appel d'offres divisé en trois lots; et 2) le nombre de soumissionnaires.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-209

D'autoriser la publication d'un appel d'offres public et la conclusion d'un contrat pour les services d'entretien sanitaire d'une valeur totale estimative de 60 M\$ et d'une durée maximale de cinq (5) ans, au plus bas

soumissionnaire conforme, pour l'ensemble des trois lots inclus dans l'appel d'offres à la suite d'un tel processus; et

D'autoriser la directrice adjointe - approvisionnement à signer, pour et au nom de l'Université Laval, le(s) contrat(s) avec le(s) prestataire(s) de services et à apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt fondamental de l'Université Laval et conformément aux dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats.

28. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

En l'absence de la présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, le président du Conseil mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 11 novembre. Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

28.1 Reddition de compte - Responsabilité sociale et environnementale (RSE) 2023-2024 (DA-2024-479)

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable et son adjoint ont présenté aux membres du comité la Reddition de compte – Responsabilité sociale en environnementale (RSE) 2023-2024. Cette présentation se voulait complémentaire au rapport à la communauté qui illustre par de nombreux exemples l'appropriation des enjeux RSE par la communauté universitaire. Le comité s'est dit très satisfait des accomplissements à ce jour.

28.2 Règles de remboursement des frais de voyage, de réception, de représentation et autres frais particuliers des membres externes du Conseil d'administration : abrogation (DA-2024-480)

Les membres du comité ont aussi révisé les Règles de remboursement des frais de voyage, de réception et de représentations des membres externes du Conseil d'administration. Puisque toutes les personnes membres du Conseil sont assujetties aux mêmes règles usuelles de l'Université, il n'y a donc pas lieu de tenir à jour un autre document faisant état des mêmes règles, celles disponibles sur le Web étant tenues à jour.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-210

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration,

D'abroger les Règles de remboursement des frais de voyages, de réception, de représentation et autres frais particuliers des membres externes du Conseil d'administration (CA-2017-112).

28.3 Publication des procès-verbaux du Conseil d'administration (DA-2024-481)

Les membres du comité recommandent au Conseil d'administration de rendre publics les procès-verbaux adoptés dans le respect de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si le Conseil y est favorable, le dépôt du procès-verbal de la présente séance pourrait se faire après son adoption prévue en février 2025.

Les questions des membres portent sur : 1) les risques associés à la publication des procès-verbaux; 2) la publication des documents afférents du Conseil; 3) l'augmentation des demandes d'accès à l'information; et 4) la publication des procès-verbaux des comités du Conseil.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-211

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration,

De rendre publics les procès-verbaux adoptés du Conseil d'administration de l'Université Laval dans le respect de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

28.4 Suivi des présences au Conseil d'administration pour l'année 2023-2024 (DA-2024-482)

Le rapport sur les présences au Conseil d'administration pour l'année 2023-2024 est déposé à titre informatif.

28.5 Bilan annuel de la Protection des renseignements personnels (PRP) (DA-2024-483)

Le comité a fait un retour sur les dernières présentations reçues concernant la protection des renseignements personnels tout comme celles faites à la dernière séance du Comité des ressources immobilières et informationnelles d'octobre à laquelle la présidente du comité a assisté. Lors de sa rencontre du 19 novembre, le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques s'est montré particulièrement intéressé par l'obligation légale de la loi 25, visant la destruction des renseignements personnels lorsque leur finalité est accomplie.

29. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 21 novembre. En plus des suivis du comité, les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

29.1 Comité d'aménagement et de mise en œuvre (CAMEO) : nouvelle appellation, composition et nouveau mandat (DA-2024-484; DA-2024-485)

Le Comité d'aménagement et de mise en œuvre (ci-après le « CAMEO ») a été créé par le Conseil d'administration de l'Université Laval le 20 avril 2005 (CA-2005-63) afin d'assurer le respect, le suivi et la pérennité du Plan directeur d'aménagement et de développement du campus de l'Université Laval. Aussi, un Comité des avis avait été créé au sein du CAMEO pour se prononcer sur la conception des projets de construction et d'aménagement. Il faut prendre en compte que le CAMEO ne s'est pas réuni depuis plus de quatre ans.

En février 2024, dans un objectif stratégique, le Plan directeur immobilier a été adopté afin d'orienter les choix de l'Université en matière de développement immobilier et d'aménagement pour les vingt prochaines années. Ce plan constitue le principal cadre stratégique en la matière et remplace le Plan directeur d'aménagement et de développement du campus élaboré au début des années 2000.

L'adoption du nouveau Plan directeur immobilier et de la création en 2022 d'une direction adjointe aux stratégies immobilières au sein du Service des immeubles (SI) amène nécessairement une réflexion sur les rôles du CAMEO. C'est pourquoi, une nouvelle structure est proposée, soit de remplacer le CAMEO et son Comité des avis par un Comité consultatif en architecture et en urbanisme, inspiré de la structure de la Commission d'urbanisme de la Ville de Québec.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-212

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter l'appellation proposée pour le Comité d'aménagement et de mise en oeuvre (CAMEO), soit Comité consultatif en architecture et en urbanisme de l'Université Laval (CCAUL);

D'adopter la composition proposée du Comité consultatif en architecture et en urbanisme de l'Université Laval, telle que détaillée au document DA-2024-484;

D'adopter le mandat proposé du Comité consultatif en architecture et en urbanisme de l'Université Laval, tel qu'il figure au document DA-2024-485; et

De mandater la Secrétaire générale à apporter les changements appropriés aux documents officiels correspondants à ces modifications.

29.2 Plan décennal des investissements universitaires - Recherche et innovation 2025-2035 – déclaration de projets de l'Université Laval (DA-2024-486)

Annuellement, le Conseil d'administration doit déposer aux ministères de l'Enseignement supérieur (MES) et de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) une déclaration de projets au Plan décennal des investissements universitaires (PDIU), et ce, conformément à la Loi et au Règlement sur les investissements universitaires.

Cet exercice contribue à la planification à moyen terme des besoins d'investissements en projets immobiliers et permet aux ministères de cibler les besoins additionnels pour le Plan québécois des infrastructures.

Cette année, dans la foulée de l'instauration de limites de dépenses annuelles et de l'application d'une nouvelle norme sur les paiements de transfert, le MES a informé les universités qu'elles ne devaient pas produire un Plan décennal des investissements universitaires pour 2025-2035 pour les espaces d'enseignement. En contrepartie, pour les espaces de recherche et d'innovation, le MEIE a demandé aux universités de produire et lui transmettre un Plan décennal des investissements universitaires – Recherche et innovation 2025-2035 (PDIU-RI 2025-2035), appuyé par une résolution du Conseil d'administration.

Les membres du comité se sont assurés que les projets présentés font bien partie de l'intention de développement et qu'ils sont répartis correctement dans le temps selon les hypothèses connues à ce jour. Il s'agit d'un tableau évolutif qui peut être modifié au gré du temps selon les besoins et opportunités de l'Université. Ils ont également discuté des risques associés aux projets qui concernent l'Université, plusieurs ayant déjà fait l'objet de certaines autorisations en fonction de leur état d'avancement. Pour les prochaines éditions, la revue des risques et enjeux sera préparée sous la forme d'un sommaire exécutif afin de faciliter leur travail.

L'adoption de la déclaration de projets de l'Université Laval au Plan décennal des investissements universitaires – Recherche et innovation 2025-2035 ne constitue pas une autorisation de réalisation. Les projets sont individuellement assujettis au cadre de gestion et à la gouvernance applicable.

La question d'un membre porte sur le contenu détaillé des fiches de projets.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-213

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter la déclaration de projets de l'Université Laval au Plan décennal des investissements universitaires – Recherche et innovation 2025-2035 auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, telle qu'elle figure au document DA-2024-486; et

D'entériner les orientations exposées aux présentes, notamment à l'égard de l'ordonnance des projets, à leur stratégie et aux demandes de financement.

29.3 État d'avancement de mi-année

La présidente du comité rappelle que le tableau de bord des ressources informationnelles est déposé aux membres du comité deux fois par année, soit à mi-parcours de l'année financière et en fin d'année. À mi-parcours de l'année financière 2024-2025, ce point d'information présente un bilan global des progrès réalisés dans les principaux chantiers de transformation numérique de l'Université. Il offre également une vue d'ensemble des projets qualifiés, de la gestion des risques, de la disponibilité des services critiques et des incidents majeurs ayant affecté les activités institutionnelles. Voici les éléments importants :

- Au 24 octobre 2024, le financement global du PIARI 2024-2025 a été révisé pour atteindre 16 299 k\$. Ce portrait montre une augmentation de 569 k\$ du financement total, due à une bonification des enveloppes du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) (subvention MES, PQUI).
- Les projets majeurs ont été également abordés : sur 23 projets majeurs, trois présentent des enjeux plus importants :
 - D'abord, le remplacement de la solution logicielle pour la gestion des animaleries de recherche.
 - La migration technologique du système de gestion des charges de travail pour les chargées et chargés de cours.
 - Le projet de migration du réseau des télécommunications de l'Université – RÉSUL5 – mis en pause afin de régler des enjeux techniques du côté du fournisseur.

Les membres du comité étaient satisfaits des réponses à leurs questions démontrant que ces situations sont prises en main et sous contrôle.

- Quant au projet EVO, il suit son cours. L'Université a répondu rapidement à trois questions du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et elle est toujours en attente.
- Aussi, l'analyse des risques dans le portrait institutionnel des grands risques a été actualisée en septembre 2024 afin de refléter les dernières évolutions des probabilités, impacts et stratégies d'atténuation, en fonction des conditions opérationnelles et des ressources disponibles. Cette mise à jour a permis d'une part de distinguer certains risques relatifs à la cybersécurité et d'ajuster les réponses stratégiques aux risques suivants :
 - Incident de cybersécurité entraînant une interruption majeure
 - Incident de cybersécurité entraînant un vol ou une fuite de données sensibles
 - Augmentation du déficit de maintien des ressources informationnelles
 - Incapacité à suivre l'évolution rapide et constante du numérique
- Le recrutement demeure difficile pour certains secteurs. Mais, le marché est en évolution et il y a de plus en plus de disponibilités sauf pour les métiers très spécialisés.
- Également souligné dans le rapport de la rencontre précédente, le CRII fait le suivi des initiatives relatives à la Protection des renseignements personnels qui interpellent l'équipe des ressources informationnelles.

29.4 Redditions de comptes gouvernementales en matière de sécurité de l'information

L'Université Laval doit effectuer des redditions de comptes auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en matière de sécurité de l'information et ce, deux fois par année en décembre et en juin, soit le Bilan de sécurité de l'information ainsi que le Seuil de sécurité minimal regroupant l'application de 18 mesures de sécurité exigées par le MCN.

Au cours des derniers mois, l'Université a notamment poursuivi des travaux concernant :

- L'accélération de la centralisation des journaux d'activités et de sa surveillance;
- La poursuite du programme de modernisation de la gestion de l'identité et des accès;

- La planification d'un projet pilote à la Direction des technologies de l'information (DTI) pour la gestion des appareils mobiles;
- La réalisation d'un atelier sur la résilience informatique de l'Université Laval a conduit à la mise en place d'actions visant à la renforcer en plus d'élaborer un plan de reprise informatique en cas de sinistre majeur.

29.5 Suivi des allocations normalisées du volet infrastructures du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au 30 septembre 2024

La présidente du comité rappelle que lors de son dernier rapport, elle avait signalé qu'à la suite de la révision majeure du financement normalisé du volet des infrastructures du ministère de l'Enseignement supérieur, une reddition de compte sur l'utilisation de ce financement doit être déposée régulièrement au ministère. Ce financement normalisé couvre les enveloppes de réaménagement, rénovation, résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) et de prévention des violences à caractères sexuel. Cette première reddition de compte a été déposée le 30 septembre dernier.

Le document transmis cette fois au comité permet de voir l'évolution des allocations normalisées du volet infrastructures du ministère. Depuis le 30 avril 2021 et le 30 avril 2023, le solde a été en croissance de 155 M\$ à 258 M\$, mais la capacité de réalisation des projets oscillait entre 21 M\$ et 27 M\$. La direction du Service des immeubles (SI) a réorganisé son équipe afin d'augmenter la capacité de réalisation des projets de DMA et ainsi réduire cette réserve.

Malgré les coupes annoncées, des discussions ont eu lieu avec le ministère afin de permettre à l'Université de réaliser les projets en tenant compte des engagements contractuels et des travaux en cours. Ainsi, le montant autorisé cet été de 18,4 M\$ a été bonifié portant la capacité de dépenser pour l'année 2024/2025 à 45,8 M\$. Toutefois cette limite d'investissement pourrait encore être revue par le MES, suivant la prochaine reddition de comptes trimestrielle (31 décembre 2024) si le rythme de dépenses est inférieur à la projection du 31 mars 2025.

Aussi, malgré le réajustement pour cette année, l'Université devra respecter la limite totale accordée par le MES pour la présente année et les trois prochaines, soit 94,7 M\$, ce qui réduit la capacité à 16,3 M\$ en moyenne annuellement pour les 3 prochaines années. C'est nettement en deçà des besoins en maintien d'actifs de l'Université.

Depuis la nouvelle mesure gouvernementale, les universités ne sont plus autorisées à utiliser leurs soldes au fonds d'investissement, et ce, pour au moins quatre ans. Le MES a récemment informé le réseau universitaire qu'il fait des démarches auprès du Secrétariat du Conseil du trésor afin de rendre disponibles lesdits soldes dans quatre ans.

Ainsi, sans financement pour le DMA, l'accent doit être mis sur la capacité des équipes d'entretien à réaliser les travaux préventifs et curatifs requis pour éviter ou corriger les déficiences ou coupures de services. Le SI est déjà en marche en ce sens : différentes mesures sont mises en place pour optimiser la maintenance, dont le déploiement de recommandations émanant d'un audit de maintenance que le SI avait lui-même commandé.

29.6 Bilan annuel 2023-2024 - énergie

Marise Vallières, conseillère en planification immobilière volet énergie au sein du SI, a présenté au CRII les points saillants du Bilan annuel 2023-2024 – énergie.

Pour cette année, les efforts se poursuivent pour réduire la consommation sur le campus et compléter la transition énergétique possible avec l'achat de la chaudière électrique. Aussi, les audits énergétiques se poursuivent également afin d'identifier et mettre en œuvre les prochaines actions les plus porteuses.

30. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 14 novembre. En plus du tableau des suivis et des négociations en cours, les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

30.1 Présentation sur la gestion intégrée des risques RH

Il y a eu une discussion avec la conseillère en GIR sur la gestion intégrée des risques portant particulièrement sur le volet RH.

30.2 Révision des modèles d'emplois de fonctions cadres administratives et des directeurs et des directrices de service

Il y a eu une présentation sur l'architecture des emplois, élaborée avec la collaboration de la firme Normandin Beaudry, et suivie d'une discussion. Le comité a fait plusieurs commentaires pertinents qui seront pris en compte par la suite et revus ultérieurement selon le cheminement des travaux.

30.3 Modèle de gestion RH/état des travaux

Le modèle de gestion RH et l'accompagnement du changement qui est apporté sont en déploiement.

30.4 Présentation du tableau de bord sur les priorités RH

Le tableau de bord présenté regroupe une vue d'ensemble des dossiers qui apportera un éclairage précieux dans certaines décisions.

HUIS CLOS COURANT

Nomination

31. Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation

- **Vice-recteur adjoint aux services à la recherche, à la création et à l'innovation** (DA-2024-487)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2024-214

De nommer Frédéric Picard vice-recteur adjoint aux services à la recherche, à la création et à l'innovation pour un mandat débutant le 12 janvier 2025 et se terminant le 30 juin 2027.

RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

32. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2024-215

De lever la séance.

La séance est levée à 20 h 01.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Monique Richer